



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée

Question écrite n° 124565

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants sur le fait que le service de santé des armées, même s'il participe au dispositif de santé publique, n'est pas sous les ordres des agences régionales de santé. Il lui demande ce qui a été fait jusqu'à présent afin de rationaliser les équipements et de faire naître une complémentarité intelligente en termes de maillage territorial de l'accueil des urgences.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124565

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2011, page 13197

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)